



Évaluer la capacité à s'engager dans les processus de contrôle de la conformité menés par les ORGP : questionnaire destiné à chaque agence

Identifier les forces et les faiblesses de votre pays

Présentation

The Pew Charitable Trusts, en collaboration avec divers experts, a développé un outil d'autoévaluation permettant d'aider les pays à identifier et surmonter les obstacles institutionnels et les insuffisances en ressources humaines et techniques qui les empêchent de participer efficacement aux processus de contrôle de la conformité menés par les Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP). Ce questionnaire destiné à chaque agence est un outil complémentaire, envoyé par la personne référente de l'agence coordinatrice chargée de remplir l'outil d'autoévaluation.

Ce questionnaire est composé de six modules. Le premier module recueille des informations sur l'implication de votre agence auprès des ORGP et sur ses systèmes internes de coordination, tandis que les modules suivants se concentrent sur les différentes étapes des processus de contrôle de la conformité des ORGP : collecte de données, gestion de l'information, reporting, participation aux réunions des comités de conformité et actions de suivi. Bien que les questions puissent sembler répétitives, chacune d'entre elles est spécifique au module dans lequel elle apparaît.

Les réponses que vous fournirez dans ce questionnaire aideront l'agence coordinatrice à remplir l'outil d'autoévaluation, qui résumera à son tour le niveau d'implication et la capacité de l'ensemble des agences et unités administratives, y compris la vôtre, participant à la préparation ou aux processus de contrôle de la conformité des ORGP. Toutes les informations que vous fournirez sont destinées à l'usage exclusif de votre administration et ne seront ni collectées par Pew, ni partagées avec l'organisation.

Une fois ce questionnaire rempli, la personne référente s'appuiera sur vos réponses, et sur celles des autres agences, pour identifier les domaines où un renforcement des capacités serait utile afin que votre pays contribue de manière efficace au contrôle de la conformité mené par les ORGP.

Agence de coordination

Nom de la personne référente

Service

Date

Contact

Module 1 Coordination inter-agences

Les différentes agences sont souvent chargées de communiquer avec les ORGP sur les questions liées aux processus de contrôle de la conformité, notamment le reporting, les demandes de précision et les actions de suivi.

1.1 Votre agence est-elle chargée de communiquer avec une ou plusieurs ORGP sur les questions liées aux processus de contrôle de la conformité ?

Oui Non (*prenez le module 2*)

Si oui, quelle est la position de votre agence dans le cadre des échanges avec les ORGP, notamment l'envoi de rapports, de précisions ou de détails sur les actions de suivi ? Sélectionnez l'option la plus pertinente.

Mon agence est la seule responsable de la communication avec l'ensemble des ORGP

Indiquez le(s) nom(s) des ORGP :

Mon agence est la seule responsable de la communication avec une ou plusieurs ORGP

Indiquez le(s) nom(s) des ORGP :

Mon agence est l'une des agences conjointement responsables de la communication avec les ORGP

Indiquez le(s) nom(s) des ORGP avec lesquels votre agence communique conjointement :

Autre (veuillez préciser) :

1.2 Votre agence coordonne-t-elle ses actions avec d'autres agences avant de communiquer avec les ORGP?

Oui Non (*prenez le module 2*)

Dans l'affirmative, comment cette coordination est-elle assurée? *Sélectionnez l'option la plus pertinente.*

Mon agence coordonne la contribution/la participation d'autres agences gouvernementales

Indiquez les noms des autres agences gouvernementales/unités administratives:

Mon agence coordonne les activités d'un groupe de travail ou d'un comité spécial consacré à une ORGP spécifique

Mon agence a des tâches bien définies et communique directement avec l'ORGP de manière individuelle

Mon agence communique ponctuellement avec l'ORGP de manière individuelle

Autre (*veuillez préciser*):

Module 2 Collecte des données

La collecte de données est le processus systématique de recueil d'observations ou de mesures, susceptible d'être utilisé dans le cadre des processus de contrôle de conformité d'une ORGP.

2.1 Votre agence participe-t-elle à la collecte de données réalisée dans le cadre des processus de contrôle de la conformité des ORGP ?

Oui (passez à la question 2.2)

Non (passez au module 3)

2.2 Pour chaque thème, indiquez le niveau de difficulté (qu'il soit lié à des défis techniques, scientifiques, humains, temporels, de coordination ou autres) que rencontre votre agence pour collecter des données exactes. Indiquez « s/o » si votre administration n'est pas tenue de collecter ce type de données.

0 = Très difficile 1 = Assez difficile 2 = Peu difficile 3 = Pas difficile s/o = Donnée non requise

Sujet	Score
Navires et activité des navires	
Informations sur le navire (p. ex., nom, pavillon, numéro du navire, propriétaire)	
Activité du navire (p. ex., autorisation et licence, mise au rebut, déclassement)	
Marquage des navires et des engins	
Navires affrétés	
Navires de ravitaillement et activités	
Navires de transbordement et événements	
Pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et mesures coercitives	
Activités de pêche INN (navires nationaux et ressortissants)	
Activités de pêche INN (navires étrangers)	
Mesures coercitives	

0 = Très difficile 1 = Assez difficile 2 = Peu difficile 3 = Pas difficile s/o = Donnée non requise

Sujet	Score
Gestion des pêcheries	
Mesures pour les espèces cibles (p. ex., données de capture et d'effort de pêche, obligations de conservation, actions de suivi en cas de surpêche)	
Gestion des dispositifs de concentration de poissons (DCP)	
Mesures pour les espèces non ciblées et les autres espèces (cétacés, tortues, oiseaux de mer), comprenant notamment les obligations de non-conservation et les interactions fortuites	
Gestion/interdiction d'autres engins (filets maillants, grands filets dérivants, éclairages artificiels, pêche de fond, etc.)	
Aires protégées, notamment les écosystèmes marins vulnérables (EMV) (suivi et reporting des interactions, collecte et reporting des données de capture)	
Pêche de loisir (récréative)	
Documentation, suivi, contrôle et surveillance des captures	
Documents statistiques/systèmes de documentation des prises et données d'exportation/ importation	
Programmes d'observation et activités des observateurs	
Journaux de bord (p. ex., pêche, transbordement, DCP)	
Système de surveillance des navires (VMS)	
Arraisonnements et inspections en haute mer	
Inspections dans les eaux territoriales	
Mesures relatives à l'État du port, notamment les inspections portuaires	
Données scientifiques	
Données de capture et d'effort de pêche pour les espèces ciblées	
Données pour les espèces non ciblées	
Systèmes de collecte et de traitement des données (p. ex., données des observateurs, journaux de bord, échantillonnage au port)	
Collecte de données dans le cadre de programmes d'observation régionaux	
Données et programmes de recherche	

0 = Très difficile 1 = Assez difficile 2 = Peu difficile 3 = Pas difficile s/o = Donnée non requise

Sujet	Score
Processus de contrôle de la conformité	
Non-conformité potentielle	
Suivi des cas de non-conformité potentielle	
Mesures correctives prises et planifiées	
Besoins en matière de renforcement des capacités	

Veillez indiquer ci-dessous toute remarque complémentaire, notamment sur des sujets non mentionnés ci-dessus :

2.3 Votre agence a-t-elle connaissance de toutes les données qu'elle doit collecter dans le cadre des processus de contrôle de la conformité des ORGP ?

Oui Non

2.4 Votre agence a-t-elle connaissance des délais à respecter pour l'envoi des informations dans le cadre des processus de contrôle de la conformité des ORGP ?

Oui Non

2.5 Votre agence sait-elle où et comment obtenir les données qu'elle est chargée de collecter dans le cadre des processus de contrôle de la conformité des ORGP ?

Oui Non

2.6 Votre agence a-t-elle accès à toutes les données nécessaires pour se conformer aux exigences de reporting des ORGP ?

Oui Non

2.7 Votre agence a-t-elle accès en temps voulu à toutes les données nécessaires pour se conformer aux exigences des ORGP en matière de reporting ?

Oui Non

2.8 Votre agence dispose-t-elle de suffisamment de personnel pour collecter les données nécessaires aux processus de contrôle de la conformité des ORGP ?

Oui Non

2.9 Le personnel de votre agence, y compris les nouveaux employés, est-il suffisamment formé à la collecte des données requises dans le cadre des processus de contrôle de la conformité des ORGP ?

Oui Non

2.10 Votre agence a-t-elle élaboré une politique visant à assurer une continuité opérationnelle suffisante pour une collecte efficace des données ?

Oui Non

2.11 Votre agence a-t-elle élaboré une politique visant à assurer un encadrement et un accompagnement suffisants pour éviter les erreurs de collecte de données ?

Oui Non

2.12 Votre agence recueille-t-elle les données requises pour les processus de contrôle de la conformité des ORGP par le biais d'un système en ligne ou numérique ?

Oui Non

2.13 Votre agence stocke-t-elle les données requises pour les processus de contrôle de la conformité des ORGP sur une plateforme numérique permettant un archivage centralisé ?

Oui Non

2.14 Votre agence dispose-t-elle de systèmes permettant de s'assurer que les données collectées répondent aux exigences des ORGP en matière de reporting ?

Oui Non

2.15 Votre agence dispose-t-elle d'un planning indiquant quand et comment collecter les données annuelles requises par chaque ORGP ? *Sélectionnez la réponse la plus pertinente.*

Aucun planning n'a été mis en place pour la collecte des données annuelles.

Mon agence collecte les données juste à temps pour les processus de contrôle des ORGP.

Mon agence recueille les données bien avant les dates limites fixées par les ORGP.

2.16 Votre agence dispose-t-elle d'un processus permettant de coordonner la collecte des données requises entre toutes les agences et unités administratives concernées par le processus de contrôle de la conformité des ORGP ?

Oui Non

2.17 Votre agence dispose-t-elle d'un processus permettant d'identifier les capacités humaines et institutionnelles nécessaires à la collecte de données requises dans le cadre du processus de contrôle de la conformité des ORGP ?

Oui Non

Veillez indiquer ci-dessous toute remarque complémentaire relative à la collecte des données :

2.18 Dans quelle mesure les facteurs suivants affectent-ils la capacité de votre agence à collecter les données requises dans les délais impartis? Indiquez le chiffre qui reflète le mieux le niveau d'impact de chaque facteur:

0 = Impact faible 1 = Impact modéré 2 = Impact élevé 3 = Impact très élevé

Facteurs influant sur la collecte de données	Score
Coordination entre les agences et organes gouvernementaux	
Qualité de la technologie et des systèmes technologiques	
Budget	
Formation	
Efficacité du personnel	
Organisation et gestion administratives	
Autre (veuillez préciser):	

Veuillez indiquer ci-dessous toute remarque complémentaire:

Le terme « Gestion de l'information » fait référence au traitement et à l'analyse des données mentionnées dans le module 2. Par exemple, pour les données de capture, ce terme désigne la capacité d'un membre d'une ORGP à calculer la différence entre les limites de captures établies et les captures réelles.

3.1 Votre agence est-elle impliquée dans la gestion de l'information ?

Oui (*passez à la question 3.2*) Non (*passez directement au module 4*)

3.2 Votre agence a-t-elle connaissance des informations qu'elle doit organiser, traiter et analyser dans le cadre des processus de contrôle de la conformité des ORGP ?

Oui Non

3.3 Votre agence a-t-elle connaissance des délais à respecter pour l'envoi des informations dans le cadre des processus de contrôle de la conformité des ORGP ?

Oui Non

3.4 Votre agence recoupe-t-elle les informations provenant de sources ou de méthodologies différentes (p. ex., données par année civile ou par saison de pêche) afin de vérifier la cohérence après analyse ? Sélectionnez une réponse.

Aucune information n'est recoupée afin d'en vérifier la cohérence.

Certaines informations sont recoupées afin d'en vérifier la cohérence.

La plupart des informations sont recoupées afin d'en vérifier la cohérence.

Toutes les informations sont recoupées afin d'en vérifier la cohérence.

3.5 Votre agence vérifie-t-elle les informations auprès d'autres sources (p. ex., comparaison des données sur les escales communiquées par l'État du pavillon et par l'État du port) ? Sélectionnez une réponse.

Aucune information n'est vérifiée.

Certaines informations sont vérifiées.

La plupart des informations sont vérifiées.

Toutes les informations sont vérifiées.

3.6 Votre agence dispose-t-elle de suffisamment de personnel pour gérer les informations requises dans le cadre des processus de contrôle de la conformité des ORGP ?

Oui Non

3.7 Le personnel de votre agence, y compris les nouveaux employés, est-il suffisamment formé pour gérer les informations requises dans le cadre des processus de contrôle de la conformité des ORGP ?

Oui Non

3.8 Votre agence a-t-elle mis en place une politique visant à assurer un encadrement et un accompagnement suffisants pour une gestion efficace de l'information ?

Oui Non

3.9 Votre agence organise-t-elle et traite-t-elle de manière automatique les informations requises dans le cadre des processus de contrôle de la conformité des ORGP ?

Oui Non

3.10 Votre agence organise-t-elle, traite-t-elle et analyse-t-elle les informations de manière à répondre aux exigences des ORGP en matière de reporting ?

Oui Non

3.11 Votre agence partage-t-elle des informations organisées, traitées et analysées avec les agences concernées par le biais de plateformes numériques ou d'autres systèmes numériques ?

Oui Non

3.12 Votre agence dispose-t-elle d'un processus de coordination avec les autres agences et unités administratives concernées par l'organisation, le traitement et l'analyse des informations requises dans le cadre des processus de contrôle de la conformité des ORGP ?

Oui Non

3.13 Votre agence dispose-t-elle d'un processus permettant d'identifier les capacités humaines et institutionnelles nécessaires à la gestion des informations requises dans le cadre des processus de contrôle de la conformité des ORGP ?

Oui Non

Veillez indiquer ci-dessous toute remarque complémentaire relative à la gestion de l'information :

3.14 Dans quelle mesure les facteurs suivants affectent-ils la capacité de votre agence à gérer les informations requises dans le cadre des processus de contrôle de la conformité des ORGP? Indiquez le chiffre qui reflète le mieux le niveau d'impact de chaque facteur:

0 = Impact faible **1** = Impact modéré **2** = Impact élevé **3** = Impact très élevé

Facteurs influant sur la gestion de l'information	Score
Coordination entre les agences et organes gouvernementaux	
Qualité de la technologie et des systèmes technologiques	
Budget	
Formation	
Efficacité du personnel	
Organisation et gestion administratives	
Autre (veuillez préciser):	

Veuillez indiquer ci-dessous toute remarque complémentaire:

Le terme « reporting » fait référence à l'envoi des informations requises à l'ORGP par le biais de systèmes en ligne ou d'autres moyens, y compris les informations fournies en réponse à des demandes spécifiques et à des consultations publiques.

4.1 Votre agence établit-elle un reporting à destination d'au moins une ORGP ?

Oui (*passez à la question 3.2*)

Non (*passez directement au module 4*)

4.2 Pour chaque type d'information, spécifiez le niveau de difficulté (qu'il soit lié à la quantité d'informations, à la nécessité de rassembler des informations provenant de nombreuses sources, à la technologie ou à d'autres facteurs) rencontré par votre agence dans le cadre du reporting mené. Saisissez la note qui décrit le mieux le niveau de difficulté ou indiquez « s/o » si votre agence n'est pas responsable du reporting pour ce type de données.

0 = Très difficile 1 = Assez difficile 2 = Peu difficile 3 = Pas difficile s/o = Donnée non requise

Sujet	Score
Informations et opérations relatives aux navires (identification, navires autorisés, transbordement, etc.)	
Mise en œuvre des mesures de gestion des pêches	
Informations liées au suivi, au contrôle et à la surveillance (VMS, contrôles portuaires, inspections en mer, systèmes de documentation des prises, etc.)	
Informations et recherches scientifiques	
Informations relatives au contrôle de la conformité (p. ex., reporting sur les actions de suivi en cas de non-conformité, renforcement des capacités).	

4.3 Votre agence a-t-elle connaissance des informations qu'elle doit communiquer dans le cadre des processus de contrôle de la conformité des ORGP ?

Oui Non

4.4 Votre agence a-t-elle connaissance des délais de reporting des ORGP, notamment en ce qui concerne la révision de la version initiale (draft) du rapport de conformité ?

Oui Non

4.5 Votre agence a-t-elle connaissance des personnes à contacter au sein des secrétariats des ORGP et sait-elle à qui s'adresser pour obtenir de l'aide concernant le reporting (notamment pour les formulaires en ligne et l'envoi des données) ?

Oui Non

4.6 Votre agence dispose-t-elle de systèmes permettant d'éviter les erreurs ou les oublis lors du reporting destiné aux ORGP ?

Oui Non

4.7 Votre agence dispose-t-elle de suffisamment de personnel pour répondre aux exigences des ORGP en matière de reporting ?

Oui Non

4.8 Le personnel de votre agence, y compris les nouveaux employés, est-il suffisamment formé pour fournir les rapports exigés par les ORGP ?

Oui Non

4.9 Votre agence a-t-elle la capacité technologique d'utiliser les systèmes de reporting en ligne des ORGP ?

Oui Non

4.10 Votre agence a-t-elle la capacité technologique de générer automatiquement des rapports dans le cadre des processus de contrôle de la conformité des ORGP ?

Oui Non

4.11 Votre agence met-elle régulièrement à jour ses systèmes de reporting afin d'intégrer les nouvelles exigences et de gagner en efficacité ?

Oui Non

4.12 Votre agence dispose-t-elle d'un planning indiquant quand et comment préparer les rapports annuels demandés par les ORGP ? Sélectionnez une réponse.

Aucun planning n'a été mis en place pour la préparation des rapports annuels.

Aucun planning n'a été mis en place, mais mon agence prépare les rapports juste à temps pour respecter les échéances des ORGP.

Un planning a été mis en place et mon agence prépare les rapports bien en amont des échéances fixées par les ORGP.

Un planning a été mis en place et mon agence se prépare tout au long de l'année.

4.13 Votre agence dispose-t-elle d'un processus de coordination avec les autres agences et unités administratives concernées par la production des rapports requis dans le cadre des processus de contrôle de la conformité des ORGP ?

Oui Non

4.14 Votre agence dispose-t-elle d'un processus permettant d'identifier toutes les capacités humaines et institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre des exigences des ORGP en matière de reporting ?

Oui Non

Veillez indiquer ci-dessous toute remarque complémentaire relative au reporting :

4.15 Dans quelle mesure les facteurs suivants affectent-ils la capacité de votre agence à communiquer les informations requises dans le cadre des processus de contrôle de la conformité des ORGP? Indiquez le chiffre qui reflète le mieux le niveau d'impact de chaque facteur:

0 = Impact faible **1** = Impact modéré **2** = Impact élevé **3** = Impact très élevé

Facteurs influant sur le reporting	Score
Coordination entre les agences et organes gouvernementaux	
Qualité de la technologie et des systèmes technologiques	
Budget	
Formation	
Efficacité du personnel	
Organisation et gestion administratives	
Autre (veuillez préciser):	

Veuillez indiquer ci-dessous toute remarque complémentaire:

Ces questions concernent les réunions du comité de conformité ou d'autres réunions (à distance ou en présentiel) liées à la mise en œuvre des processus de contrôle de la conformité (p. ex., révision du règlement intérieur, mise en place de mesures correctives systématiques). Elles ne concernent pas les réunions des commissions des ORGP.

5.1 Le personnel de votre agence fait-il habituellement partie de la délégation nationale qui assiste aux réunions du comité de conformité ?

Oui (*passez à la question 5.2*)

Non (*passez directement au module 6*)

5.2 Votre agence dispose-t-elle du personnel et des compétences suffisantes pour former une délégation capable de garantir une participation efficace aux réunions du comité de conformité ?

Oui Non

5.3 Les représentants des gouvernements se coordonnent-ils de manière adéquate entre eux et avec les autres agences concernées en amont des réunions du comité de conformité ?

Oui Non

5.4 Les représentants du gouvernement reçoivent-ils un soutien suffisant de la part du personnel basé à la capitale pour garantir une participation efficace aux réunions du comité de conformité ?

Oui Non

5.5 La taille et l'expertise de la délégation sont-elles suffisantes pour assurer une participation efficace aux réunions du comité de conformité ?

Oui Non

5.6 Le personnel qui assiste aux réunions est-il suffisamment formé pour contribuer de manière efficace aux réunions du comité de conformité ?

Oui Non

5.7 Le personnel qui n'assiste pas aux réunions du comité de conformité est-il suffisamment formé pour soutenir efficacement les délégations avant et pendant les réunions ?

Oui Non

5.8 Les délégations nationales assurent-elles une continuité opérationnelle suffisante pour garantir une participation efficace aux réunions du comité de conformité ?

Oui Non

5.9 Les représentants des gouvernements disposent-ils d'outils technologiques et d'un soutien technique adaptés pour assurer une participation efficace aux réunions du comité de conformité, à distance comme en présentiel ?

Oui Non

5.10 Les représentants des gouvernements qui participent aux réunions du comité de conformité peuvent-ils utiliser efficacement les ressources électroniques disponibles, notamment pour les réunions « zéro papier » ?

Oui Non

5.11 Votre agence dispose-t-elle d'un planning pour déterminer quand et comment préparer les réunions du comité de conformité ?

Aucun planning n'a été mis en place pour préparer les réunions du comité de conformité.

Aucun planning n'a été mis en place, mais mon agence se prépare en temps voulu pour les réunions.

Un planning a été mis en place et mon agence se prépare bien en amont des réunions.

Un planning a été mis en place et mon agence se prépare tout au long de l'année.

5.12 Votre agence dispose-t-elle d'un processus de coordination avec les autres agences et unités administratives concernées afin de garantir une participation efficace aux réunions du comité de conformité ?

Oui Non

5.13 Votre agence dispose-t-elle d'un procédé permettant d'identifier les capacités humaines et institutionnelles nécessaires à une participation appropriée aux réunions du comité de conformité ?

Oui Non

Veillez indiquer ci-dessous toute remarque complémentaire relative à la participation aux réunions du comité de conformité:

5.14 Dans quelle mesure les facteurs suivants affectent-ils la capacité de votre agence à participer activement aux réunions du comité de conformité de l'ORGP? Indiquez le chiffre qui reflète le mieux le niveau d'impact de chaque facteur:

0 = Impact faible 1 = Impact modéré 2 = Impact élevé 3 = Impact très élevé

Facteurs influant sur la participation aux réunions	Score
Coordination entre les agences et organes gouvernementaux	
Qualité de la technologie et des systèmes technologiques	
Budget	
Formation	
Efficacité du personnel	
Organisation et gestion administratives	
Autre (veuillez préciser):	

Veuillez indiquer ci-dessous toute remarque complémentaire:

Les conclusions des processus de contrôle de la conformité peuvent se traduire par des demandes expresses de l'ORGP telles que : l'envoi des données manquantes à l'ORGP, la preuve des mesures prises en cas de non-conformité (notamment des enquêtes, amendes ou sanctions à l'encontre des ressortissants du pays concerné), ou encore un plan d'action pour combler les lacunes de la mise en œuvre à l'avenir.

6.1 Votre agence s'occupe-t-elle des actions de suivi des ORGP ?

Oui (*passez à la question 6.2*)

Non (*le questionnaire est complet; soumettez-le à votre personne référente*)

6.2 Parmi les propositions suivantes, quelles actions votre agence est-elle chargée de prendre en réponse aux conclusions du processus de contrôle de la conformité des ORGP ? *Cochez toutes les cases qui s'appliquent.*

Répondre aux lettres de conformité ou aux demandes d'informations

Mener des enquêtes et mettre en place des mesures coercitives dans le pays concerné

Exiger des programmes de renforcement des capacités

Autre (*veuillez préciser*):

6.3 Votre agence a-t-elle mis en œuvre des programmes visant à renforcer sa capacité à contribuer efficacement aux processus de contrôle de la conformité des ORGP, notamment via la formation ou le développement et la mise en œuvre d'outils informatiques ?

Oui

Non

Si oui, à quel type de programme de renforcement des capacités avez-vous participé ? *Cochez toutes les cases qui s'appliquent.*

Formation du personnel des agences et organes gouvernementaux aux exigences des ORGP

Formation du personnel des agences et organes gouvernementaux à l'utilisation des formulaires et des systèmes en ligne des ORGP

Amélioration des systèmes de collecte et de traitement de l'information

Amélioration des systèmes de coordination inter-agences

Autre (*veuillez préciser*):

Si oui, comment ces programmes ont-ils été financés ? *Cochez toutes les cases qui s'appliquent.*

Financement ordinaire des agences et organes gouvernementaux

Financement exceptionnel de l'État

Participants

Autres sources de financement externes (*veuillez préciser*):

Veillez indiquer ci-dessous toute remarque complémentaire :

6.4 Votre agence est-elle informée des conclusions du contrôle de la conformité des ORGP et des actions de suivi requises ?

Oui Non

6.5 Votre agence a-t-elle connaissance des délais de réponse aux demandes des ORGP relatives aux questions de conformité ?

Oui Non

6.6 Votre agence a-t-elle la capacité de donner suite aux conclusions des processus de contrôle de la conformité menés par les ORGP ?

Oui Non

6.7 Votre agence dispose-t-elle de suffisamment de personnel pour assurer le suivi des résultats des processus de contrôle de la conformité des ORGP ?

Oui Non

6.8 Le personnel de votre agence est-il suffisamment formé pour donner suite aux conclusions des processus de contrôle de la conformité des ORGP ?

Oui Non

6.9 Votre agence assure-t-elle un encadrement et un accompagnement suffisants pour optimiser les actions de suivi ?

Oui Non

6.10 Votre agence dispose-t-elle de systèmes permettant d'identifier le renforcement des capacités dont elle a besoin pour apporter une réponse efficace aux conclusions des processus de contrôle de la conformité des ORGP ?

Oui Non

6.11 Votre agence a-t-elle la capacité de mettre à jour ses technologies et ses systèmes afin de répondre de manière adéquate aux conclusions des processus de contrôle de la conformité des ORGP ?

Oui Non

6.12 Un processus a-t-il été mis en place pour assurer la coordination avec les autres agences et unités administratives concernées afin d'assurer un suivi efficace des résultats du contrôle de la conformité mené par les ORGP ?

Oui Non

6.13 Dans quelle mesure les facteurs suivants affectent-ils la capacité de votre agence à assurer un suivi efficace des conclusions du contrôle de la conformité des ORGP? Indiquez le chiffre qui reflète le mieux le niveau d'impact de chaque facteur:

0 = Impact faible 1 = Impact modéré 2 = Impact élevé 3 = Impact très élevé

Facteurs influant sur les actions de suivi	Score
Coordination entre les agences et organes gouvernementaux	
Qualité de la technologie et des systèmes technologiques	
Budget	
Formation	
Efficacité du personnel	
Organisation et gestion administratives	
Autre (veuillez préciser):	

Veuillez indiquer ci-dessous toute remarque complémentaire:

Merci d'avoir rempli le questionnaire. Remettez ce document, une fois complété, à votre **personne référente**.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : pew.org/internationalfisheries

The Pew Charitable Trusts

E-mail: RFMOCCompliance@pewtrusts.org

Site web du projet: pew.org/internationalfisheries

Fondé en 1948, **The Pew Charitable Trusts** exploite les données pour faire la différence. Pew fait face aux défis d'un monde en évolution en mettant en lumière les problèmes, en créant des consensus et en portant des projets ambitieux qui permettent des avancées concrètes.